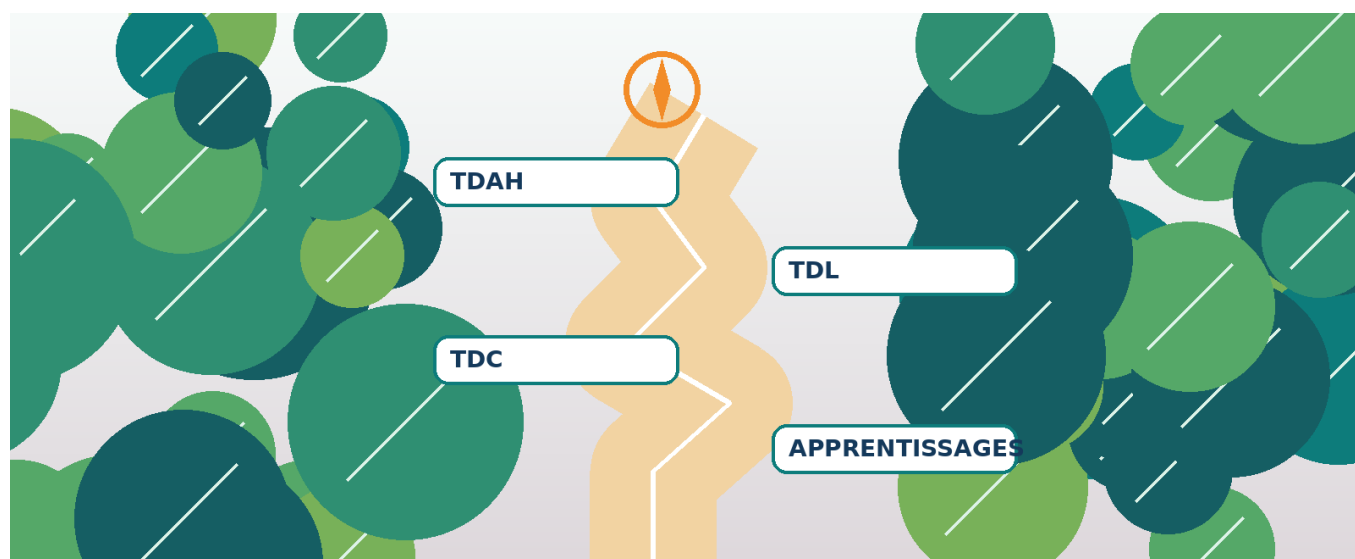


DANS LA JUNGLE DES TND-DYS

Comprendre • s'orienter • trouver le bon accompagnement

Le guide parental pour ne plus se perdre dans les troubles du neurodéveloppement et les troubles « dys »



Quand les difficultés s'entremêlent, trouver le bon chemin n'est pas toujours simple. Ce guide vous donne une carte, des repères et les bons interlocuteurs.

L'équipe d'exploration

Un guide construit à partir de regards complémentaires : neuropsychologie, orthophonie, ergothérapie et psychomotricité.

Auteurs :

Cabinet CANOPEE :

Dr G rald BUSSY, docteur en neuropsychologie, psychologue-neuropsychologue

Clarisse MAHUL, Psychologue sp cialis e en neuropsychologie

Florine COUSSEAU, Psychologue sp cialis e en neuropsychologie

Lisa BIFFAUD, Psychologue sp cialis e en neuropsychologie de l'Enfant

Espace Sant  le Colibri :

Nelly VILLARD, ergoth rapeute

Marie TAMAILLON, psychomotricienne

SESSAD Alauda :

Ludivine DETROIS, orthophoniste

Note  ditoriale

Dans ce guide, l'expression « TND-Dys » est utilis e comme une formule  ditoriale pour aider les familles   se rep rer. Elle ne constitue pas une cat gorie diagnostique officielle.

Comprendre la jungle des TND-Dys

Premier repère : les troubles dits « dys » s'inscrivent dans le champ plus large des troubles du neurodéveloppement. L'objectif ici est de comprendre les familles de difficultés avant de chercher une étiquette.

Les troubles du neurodéveloppement (TND) débutent pendant la période du développement et peuvent affecter la cognition, la communication, les apprentissages, la motricité, l'attention, les interactions sociales ou l'autonomie. Les troubles traditionnellement appelés « dys » appartiennent à cet ensemble, au même titre que le trouble du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du développement intellectuel (TDI) et le TDAH.

Dans ce guide, nous abordons l'ensemble des grandes familles de TND. Les termes usuels « dys » restent indiqués entre parenthèses lorsqu'ils sont encore largement employés par les familles et les professionnels.

- 1) Troubles du Développement Intellectuel (TDI) ou Déficience Intellectuelle (DI).**
- 2) Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).**
- 3) Trouble Déficit de l'Attention avec / sans Hyperactivité (TDA/H).**
- 4) Troubles de la Communication dont la Dysphasie.**
- 5) Troubles moteurs dont la Dyspraxie.**
- 6) Troubles Spécifiques des Apprentissages : Dyslexie-dysorthographe et Dyscalculie.**
- 7) A cela, nous rajoutons le Trouble Développementale de la Mémoire ou dysmnésie qui n'est pas encore reconnu comme un TND.**

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez des signes d'appel pouvant être rencontrés dans différents TND. Ce tableau ne permet jamais, à lui seul, de poser un diagnostic : un même signe peut relever de plusieurs troubles, de plusieurs facteurs associés ou du développement habituel. C'est la trajectoire développementale, l'intensité, la persistance et le retentissement fonctionnel qui orientent l'évaluation.

Domaine	Signes d'appel	TDI	TSA	TDL	TSAp	TDC	TDaH	Dysmnésie*
Développement global	Décalage dans plusieurs acquisitions	X						
Développement global	Apprentissages nettement plus lents que ceux attendus pour l'âge	X					X	
Développement global	Difficultés importantes d'autonomie au quotidien	X	X			X	X	
Communication / social	Langage oral tardif ou inhabituel	X	X	X				
Communication / social	Difficulté à comprendre ou utiliser le langage	X	X	X			X	
Communication / social	Difficultés persistantes dans les interactions sociales réciproques		X					
Communication / social	Contact social, partage d'intérêts ou ajustement social inhabituels		X					
Communication / social	Comportements, intérêts ou routines restreints/répétitifs		X					
Communication / social	Réactions sensorielles très marquées ou inhabituelles		X					
Motricité	Maladresse importante / difficultés de coordination					X	X	
Motricité	Difficultés à courir, sauter, attraper un ballon					X		
Motricité	Graphisme lent, coûteux ou peu fonctionnel				X	X	X	
Apprentissages	Déchiffrage ou lecture durablement difficiles				X		X	
Apprentissages	Orthographe / expression écrite durablement difficiles				X		X	
Apprentissages	Difficultés persistantes en nombre, calcul ou raisonnement mathématique				X		X	
Attention / exécutif	Facilement distrait, oublis fréquents						X	X
Attention / exécutif	Difficulté à maintenir l'effort attentionnel						X	
Attention / exécutif	Agitation, impulsivité, difficulté à attendre						X	
Mémoire	Oublis inhabituels malgré répétition / aides						X	X
Comportement / adaptation	Rigidité importante face aux changements		X				X	
Comportement / adaptation	Retentissement marqué à l'école, à la maison ou dans les loisirs	X	X	X	X	X	X	X

* Dysmnésie : terme utilisé ici à titre clinique/éditorial ; il ne constitue pas une catégorie TND autonome dans les classifications internationales.

Les situations particulières

Le cas des HPI

Le Haut Potentiel Intellectuel (HPI) n'est pas un trouble, ni un dys, ni un problème en soi. L'enfant HPI a des particularités comportementales qui parfois s'accompagnent de difficultés scolaires faisant évoquer un potentiel Dys, sans que cela ne soit le cas. Mais il est également possible que le HPI soit associé à un trouble dys.

Le Haut Potentiel Intellectuel s'identifie uniquement à l'aide d'un test de QI chez un psychologue/neuropsychologue.

NB : On entend de plus en plus parler de HPE (Haut Potentiel Emotionnel) : cela n'existe pas et il n'y a aucune définition ni aucun consensus sur le sujet. Si votre enfant est « trop » sensible cela peut être un trait de personnalité, de l'anxiété, une dépression ou évocateur d'un autre trouble.

Le cas particulier des « multidys »

Le terme « multidys » est utilisé pour signifier qu'un enfant présente plusieurs troubles du neurodéveloppement, plusieurs troubles dys. Cela est assez courant (voire systématique) mais aucune étude ne permet de dire à partir de combien de troubles dys l'enfant est dit « multidys ».

On peut retrouver des enfants présentant une dysphasie et une dyspraxie, une dyslexie et un TDA/H.... A savoir aussi que certains troubles vont de pairs : dyslexie et dysorthographe par exemple. Ainsi ce n'est qu'UN trouble, pas deux !

Par ailleurs, certains troubles sont fortement liés. Par exemple, dans 70 % des cas de dysphasie il y aura une dyslexie quelques années après. Doit-on parler de « multidys » dans ce cas ? la question reste ouverte...

Quels explorateurs pour sortir de la jungle ?

Si votre enfant présente des signes évocateurs d'un TND avec un retentissement dans sa vie quotidienne, scolaire, familiale ou sociale, une évaluation adaptée peut être nécessaire. Dans la jungle des bilans, il n'est pas toujours facile de savoir quel chemin prendre : l'objectif est de partir des difficultés observées et d'orienter vers les professionnels pertinents.

Présentation des différents « explorateurs » qui se travaillent dans la jungle :

Médecin généraliste

Votre médecin généraliste pourra vous accompagner dans les démarches à faire. Généralement, c'est lui qui suit le dossier de votre enfant et qui coordonne les soins. C'est aussi lui qui prescrit habituellement les prises en soins comme l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychomotricité ou bien encore l'orthoptiste

Médecin scolaire

Le médecin scolaire intervient dans le cadre de l'école, le plus souvent à la demande des enseignants. Il saura vous guider dans la jungle des TND-Dys et mettra en place avec vous les aides au sein de la classe.

Le psychologue scolaire

Le psychologue scolaire n'est pas, à proprement parler, un rééducateur mais il se positionne plutôt en amont dans l'évaluation. Il exerce uniquement à l'école et ne peut intervenir qu'avec l'autorisation préalable des parents. Il observera l'enfant en classe et pourra être amené le cas échéant à faire des évaluations psychométriques.

L'orthophoniste (ou logopède)

L'orthophoniste est un professionnel qui prend en charge les troubles du langage oral (voix, parole, langage...) et du langage écrit (lecture, orthographe). Le bilan orthophonique est réalisé à la demande d'un médecin qui prescrira une rééducation, le cas échéant, selon les résultats de ce bilan initial. Certains orthophonistes (qui ont suivi une formation complémentaire) prennent en charge les troubles des fonctions logicomathématiques (dyscalculie).

Le psychologue-neuropsychologue

Un neuropsychologue est un psychologue spécialisé dans l'évaluation et la rééducation des troubles cognitifs. Bien qu'il prenne en compte les désordres psychoaffectifs dans son analyse, il ne se substitue pas au psychologue dit « clinicien » dans les soins psychologiques du patient. Le neuropsychologue réalise les bilans nécessaires à l'évaluation de l'efficacité intellectuelle (test de QI) et du fonctionnement adaptatif, ainsi que des bilans « secondaires » du fonctionnement cognitif (attention, mémoire, gnosies, cognition sociale...).

Le psychologue

Le psychologue, que l'on qualifiera de « clinicien » (pour le différencier du neuropsychologue), est un professionnel qui prend en charge les troubles psychoaffectifs et les troubles du comportement. Il peut prendre en charge l'enfant en thérapie individuelle, en groupe ou dans une thérapie dite systémique, c'est-à-dire avec les autres membres de la famille. Il ne peut pas prescrire de médicaments contrairement aux psychiatres. De nombreux enfants Dys présentent également une fragilité psychologique (faible estime de soi, troubles anxieux...) qui nécessite un suivi par un psychologue.

L'ergothérapeute

L'ergothérapeute est un professionnel qui intervient lorsque la personne n'arrive pas à choisir, organiser et s'adonner à des occupations significatives qui lui procurent de la satisfaction. Il prend en compte les difficultés de la personne, dans une activité significative et un environnement donné (maison, école, loisirs...). Selon les besoins, il peut proposer de la rééducation motrice, développer des stratégies de compensation, adapter l'environnement pour que la personne puisse être autonome malgré ses troubles. Par exemple : si le besoin identifié est « recopier les leçons en classe avec une dyspraxie » : l'ergothérapeute va pouvoir proposer une rééducation graphique, conseiller en aménagements scolaires et/ou proposer l'apprentissage et la mise en place d'un outil de compensation comme l'ordinateur.

Le psychomotricien

Le psychomotricien est un professionnel qui évalue et prend en charge l'organisation psychomotrice de la personne. Il soutient l'accès à la conscience corporelle, l'accès à l'organisation gestuelle globale et fine. Il prend en compte le corps dans sa globalité en relation avec les aspects sensoriels, moteurs, affectifs et émotionnels : le tonus, les processus de latéralisation, les coordinations, les habiletés oculo-manuelles, l'orientation spatio-temporelle, la représentation spatiale... en s'appuyant sur les médiations corporelles (jeux, expressions corporelles...) selon le projet de soin établi.

L'orthoptiste

L'orthoptiste est un professionnel des troubles de la vision et du regard. Il analyse les capacités de poursuite oculaire (déplacement de l'œil de droite à gauche et de haut en bas), de convergence (le fait que les deux yeux travaillent ensemble pour voir le même objet) ... Son action est également utile dans la prise en charge des troubles visuo-spatiaux.

Le neuropédiatre

Le neuropédiatre est un médecin spécialisé dans les troubles neurologiques de l'enfant et de l'adolescent. C'est la spécialité médicale la plus en lien avec les TND. Le neuropédiatre peut coordonner les soins et prescrire des traitements le cas échéant.

Le pédopsychiatre

Le pédopsychiatre est un médecin spécialisé dans les troubles psychopathologiques de l'enfant/adolescent. Il peut prescrire des médicaments au besoin et peut assurer un suivi psychothérapeutique. Il peut également prescrire les bilans.

Choisir le bon chemin : étape par étape

Avant d'entrer dans la jungle, il faut s'assurer qu'on ait tout le matériel nécessaire !

Au préalable, il faut s'assurer que l'enfant voit bien et entend bien. Et oui ! si votre enfant voit mal, il risque d'avoir des difficultés pour lire.... Et s'il entend mal, sa compréhension sera difficile. Ainsi, un bilan orthoptique/ophtalmologique est fortement recommandé tout comme un bilan ORL.

Qui voir selon les troubles ?

Trouble du développement intellectuel (TDI)

Un décalage global des acquisitions, des difficultés de raisonnement/apprentissage et un retentissement sur l'autonomie conduisent à une évaluation développementale et médicale. L'évaluation du fonctionnement intellectuel doit être complétée par celle du fonctionnement adaptatif ; le diagnostic ne repose pas sur un score de QI isolé. Selon l'âge et le profil, l'évaluation peut associer médecin formé aux TND, psychologue/neuropsychologue et professionnels des domaines concernés (langage, motricité, autonomie).

Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

En cas de difficultés persistantes de communication et d'interactions sociales associées à des comportements, intérêts ou activités restreints/répétitifs, l'enfant doit être orienté vers une évaluation spécialisée du neurodéveloppement. Le diagnostic de TSA repose sur une démarche clinique spécialisée, souvent pluridisciplinaire, intégrant l'histoire développementale, l'observation, le fonctionnement adaptatif, le langage et le profil cognitif selon les besoins. Il n'est pas nécessaire d'attendre le diagnostic final pour mettre en place les interventions utiles aux difficultés repérées. Un médecin posera le diagnostic mais souvent plusieurs intervenants réaliseront des bilans pour comprendre aux mieux le fonctionnement de l'enfant. Le psychologue/neuropsychologue peut être une porte d'entrée dans les bilans. Le médecin fera la synthèse des bilans pour conclure sur le diagnostic. Le médecin peut coordonner ces bilans.

Trouble des Apprentissages Lecture = Dyslexie-dysorthographe

Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie qui fera un bilan de langage écrit.

Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du langage écrit seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.

Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique (ordonnance médicale).

Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyslexie-dysorthographe.

Trouble développemental de la coordination (TDC)

Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en ergothérapie et/ou psychomotricité.

Dans ce bilan ergothérapique/psychomoteur, différentes composantes du développement moteur seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.

Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique (ordonnance médicale).

Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyspraxie.

Trouble développemental du langage (TDL)

Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie.

Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du langage oral seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.

Nous recommandons en systématique un bilan ORL.

Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dysphasie.

Trouble des Apprentissages Mathématiques = Dyscalculie

Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie spécialisée en logico-mathématique.

Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du calcul seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.

Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique.

Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire. Un bilan des fonctions exécutives sera certainement proposé en complément (pas d'ordonnance).

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyscalculie.

TDAH

Le médecin va orienter sur un bilan neuropsychologique (sans prescription). Dans ce bilan neuropsychologique, différentes composantes des fonctions attentionnelles et exécutives seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard. Des questionnaires parentaux sont également nécessaires. Ensuite, un test de QI peut être réalisé, selon l'âge de l'enfant. Un second RDV chez un psychologue-neuropsychologue peut donc être nécessaire.

Nous recommandons en systématique un bilan ORL et orthoptique.

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'un TDA/H.

Dysmnésie

Le médecin va orienter sur un bilan neuropsychologique (sans prescription).

Dans ce bilan neuropsychologique, différentes composantes des systèmes mnésiques seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.

Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un second RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire.

Nous recommandons en systématique un bilan ORL et orthoptique.

Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dysmnésie.

Tableau récapitulatif

Profession	TDI	TSA	TDL	TSAp	TDC	TDAH	Dysmnésie*
Médecin / pédiatre	x	x	x	x	x	x	x
Psychologue / neuropsychologue	x	x	x	x	x	x	x
Orthophoniste	x	x	x	x			x
Ergothérapeute	x	x		x	x	x	
Psychomotricien	x	x	x		x	x	
Pédopsychiatre / neuropédiatre	x	x				x	
ORL / audition		x	x				
Ophthalmologie / orthoptie				x	x		

Quelle place pour l'évaluation cognitive et adaptative ?

L'évaluation cognitive peut être très utile dans un parcours TND, mais un test de QI n'est pas une étape obligatoire et identique pour tous les diagnostics. Son indication dépend de la question clinique. Dans le TDI, l'évaluation du fonctionnement intellectuel doit être mise en relation avec le fonctionnement adaptatif. Dans les autres TND, le profil cognitif aide surtout à comprendre les forces, les fragilités et les diagnostics associés ou différentiels.

Les classifications actuelles ne définissent plus les troubles spécifiques des apprentissages par un seuil simple de QI. L'évaluation doit considérer le développement, les apprentissages, le contexte, le retentissement fonctionnel et les autres causes possibles.

Le bilan neuropsychologique peut compléter cette analyse en explorant, selon les besoins, l'attention, les fonctions exécutives, la mémoire, les compétences visuospaciales, la cognition sociale ou d'autres fonctions.

L'évaluation psychométrique est réalisée par un psychologue formé à ces outils, dans le cadre d'une démarche clinique plus large et coordonnée avec les autres professionnels lorsque cela est nécessaire.

Combien coûte un parcours dans la jungle des dys ?

Certains bilans sont pris en charge par la CPAM. C'est le cas notamment des bilans orthophoniques et orthoptiques, ainsi que les consultations médicales (hors dépassement d'honoraires de certains spécialistes).

Les autres « explorateurs » ne sont pas remboursés par la CPAM. Certaines mutuelles remboursent une partie de certaines prises en soin. Vous pouvez également monter un dossier MDPH. Dans certaines régions, il existe des réseaux de santé qui, sous certaines conditions, coordonnent les bilans et les financent. Ils peuvent également financer une partie des rééducations.

Vous pouvez faire appel à une Assistante Sociale pour vous faire aider.

Les Plateformes de Coordination et Orientation peuvent prendre en charge financièrement ces bilans.

Que se passe t-il lorsque le ou les troubles ont été identifiés ?

Lorsque les diagnostics ont été posés, des remédiations ou prises en soin peuvent être proposées afin de réduire les troubles et leurs impacts au quotidien. Chaque professionnel peut proposer ce genre de prestation. Il conviendra de coordonner ces soins afin de ne pas dépasser 2 (voire 3) rééducations hebdomadaires, au risque de surcharger l'enfant et de perdre son intérêt pour chacune d'entre elles. Il faudra donc dégager des priorités et les organiser.

La remédiation se décline en deux composantes : les aménagements pédagogiques (conseils mis en place pour la classe ou les devoirs, en s'appuyant sur les points forts) et la rééducation (réhabilitation de ce qui ne fonctionne pas).

Liste des prises en soins possibles (à titre indicatif, toutes ne sont pas obligatoires):

Trouble du développement intellectuel (TDI)

Projet individualisé centré sur le fonctionnement adaptatif, l'autonomie, la communication, les apprentissages fonctionnels et la participation sociale ; interventions coordonnées selon les besoins (éducatif, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, psychologie/neuropsychologie, accompagnement scolaire et médico-social).

Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Interventions développementales, éducatives et comportementales individualisées ; soutien de la communication et des interactions sociales ; travail sur l'autonomie et la participation ; prise en compte des particularités sensorielles et des troubles associés. Les professionnels mobilisés dépendent du profil et des objectifs fonctionnels de l'enfant.

Le suivi est souvent pluridisciplinaire : orthophonie, psychomotricité, ergothérapeute, neuropsychologue, psychologue... Cela dépendra des troubles mises en exergue lors des bilans.

Troubles des Apprentissages - Dyslexie-dysorthographe

Orthophoniste pour les troubles du langage écrit

Orthoptiste pour les troubles neurovisuels

Neuropsychologue pour les troubles de mémoire de travail verbale

Ergothérapeute pour l'ordinateur (compenser troubles du langage écrit et valoriser compréhension et productions avec correcteur, prédicteur, aides vocales, syllabes colorées etc... en fonction des besoins analysés)

Trouble développemental de la coordination (TDC)

Ergothérapeute pour les troubles moteurs (amélioration du geste dans activité donnée, mises en situation pour favoriser transposition au quotidien, adaptation environnement ou activité, utilisation de matériel spécifique, adapté si nécessaire...)

Ergothérapeute pour ordinateur (compenser et valoriser écriture non fonctionnelle en qualité, vitesse et/ou endurance, utilisation des outils de géométrie imprécise, organisation du cartable, pose d'opérations etc...)

Psychomotricien pour les troubles de la coordination et posture du corps

Orthoptiste pour les troubles neurovisuels

Neuropsychologue pour les troubles de la mémoire de travail visuo-spatiale

Trouble développemental du langage (TDL)

Orthophoniste pour les troubles du langage oral

Psychomotricien (travail sur le dialogue non verbal, la place de chacun dans un échange...)

Neuropsychologue pour les troubles de la mémoire de travail verbale

Ergothérapeute pour optimiser participation sociale, réussite scolaire (favoriser compréhension et productions d'écrits avec outils numériques comme ordinateur, tablette, téléphone : aides vocales, prédicteurs de mots, écho à la frappe etc...en fonction des besoins)

Troubles des Apprentissages Dyscalculie

Orthophoniste pour les troubles du traitement des nombres

Neuropsychologue pour les troubles du raisonnement logique et les fonctions exécutives dont la mémoire de travail

TDAH

Neuropsychologue pour les troubles des fonctions attentionnelles et exécutives et/ou Thérapies Cognitivo-Comportementales

Neuropsychologue pour travailler les Habiletés Sociales

Neuropsychologue/ergothérapeute/psychomotricien pour Groupe Education à la Parentalité face au TDAH

Psychomotricien pour gestion des émotions et hyperactivité

Orthoptiste pour le balayage visuel

Ergothérapeute si impact sur organisation et précision gestuelle interférant sur activités du quotidien (écriture/ordinateur, tracés de géométrie, habillage, découpage, repas, loisirs...)

Dysmnésie

Rééducation Neuropsychologique des systèmes mnésiques

Orthophoniste pour développer le lexique

A ces prises en charge spécifique par trouble, on peut rajouter le suivi psychologique notamment si l'enfant ressent de l'anxiété ou un mal être en lien avec son/ses dys. Un suivi psychomoteur peut également être mis en place en ce sens.

Tableau récapitulatif

Profession	TDI	TSA	TDL	TSAp	TDC	TDAH	Dysmnésie*
Orthophoniste	X	X	X	X			X
Ergothérapeute	X	X	X	X	X	X	
Psychomotricien	X	X	X		X	X	
Psychologue / neuropsychologue	X	X	X	X	X	X	X
Éducatif / médico-social	X	X				X	
Orthoptiste				X	X		

À l'école : les plans d'accompagnement

À l'école, des plans d'accompagnement peuvent être mis en place, en concertation avec l'enseignant, le médecin scolaire, le psychologue scolaire ... sur la base des compte rendus des différents « explorateurs ».

NB : vous trouverez plus d'explications sur le site du ministère de l'éducation nationale.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Le PAI concerne les élèves présentant des maladies chroniques, des allergies/intolérance alimentaires.

Le PAI est demandé par la famille ou le chef d'établissement en accord avec la famille. C'est le médecin scolaire (ou généraliste) qui le rédige et précise les aménagements à réaliser sur les temps scolaires et périscolaires.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP concerne les élèves présentant un trouble des apprentissages (Dys et TND) durable. Ce document est demandé par le corps enseignant ou la famille, et rédigé par le médecin scolaire ou le médecin généraliste sur la base des compte rendus des « explorateurs » ayant clairement mis en exergue un ou des troubles. Il permet la mise en place d'aménagements pédagogiques spécifiques.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

Le PPS concerne les élèves en situation de handicap défini par la loi de 2005, et qui ont été identifiés comme tels par la MDPH. Ce document écrit prend la forme d'une feuille de route qui coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, éducatives, médicales, paramédicales et sociales qui concourent à répondre aux besoins de l'élève. Il est mis en place à la suite d'une concertation dans le cadre d'une Equipe de Suivi de Scolarité (ESS) qui rédige un Geva-Sco.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

Le PPRE concerne les élèves présentant des difficultés scolaires engendrant un retard dans les acquisitions attendues. Le PPRE est un document qui permet de coordonner les accompagnements éducatifs nécessaires. Il est mis en place par le chef d'établissement en liens avec les enseignants et la famille.

Pour aller plus loin

Il existe de très nombreux ouvrages et ressources sur les troubles du neurodéveloppement et les troubles « dys ».

Nous conseillons les ouvrages de l'Editeur Tom POUSSE, notamment la collection 100 idées qui donnent des conseils pratiques :

100 idées pour mieux gérer son Trouble de l'attention. Auteur Dr Francine Lussier

100 idées pour aider les élèves dyspraxiques. Auteurs : Kirby Amanda, Lynne Peters

100 idées pour aider les élèves dyscalculiques. Auteurs : Josiane Helayel et Isabelle Causse-Mergui

100 idées pour venir en aide aux enfants dysphasiques. Auteurs : Monique Touzin et Marie Noelle Leroux

100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques. Auteurs : Gavin Reid et Shannon Green

100 idées pour stimuler sa mémoire de travail. Auteur : Dr Gérald Bussy

La mémoire à l'école. Dr Michele Mazeau et Michèle Cerisier-Pouet

Aux éditions de Montagne, on trouve également les ouvrages de la collection la boîte à outils :

Dyslexie et dysorthographe la boîte à outils

TDAH la boîte à outils

En téléchargement gratuit sur internet, retrouvez le document La mémoire de Travail à l'école.

Sortir de la jungle : garder le cap

Un diagnostic n'est pas une destination. Il sert à mieux comprendre le fonctionnement de l'enfant, à prioriser les besoins et à organiser des aides qui ont du sens dans sa vie quotidienne.

01**REPÉRER**

Partir des difficultés réellement observées.

02**COMPRENDRE**

Croiser les évaluations et les contextes.

03**AGIR**

Prioriser les accompagnements et mesurer leur utilité.

LA JUNGLE DES TND-DYS

Une carte n'efface pas la jungle. Elle permet simplement de ne plus s'y perdre.



28 avenue Jean Monnet
42330 Saint Galmier